

Les subsides

10 p. 100 sur les denrées alimentaires. A brève échéance, le revenu disponible des Néo-Zélandais avait augmenté car l'impôt avait diminué. Mais, par la même occasion, les prix avaient considérablement augmenté.

Trois mois après l'imposition de la taxe de 10 p. 100 sur les denrées alimentaires, l'indice des prix à la consommation avait augmenté de 8,9 p. 100. Or le ministre ne prévoit pas pareille augmentation chez nous. Cela s'explique du fait qu'il a négligé d'examiner la question. Il ne s'est pas intéressé à ce qui s'est passé ailleurs. Il est évident que l'inflation augmentera et que la taxe sur le pain et le lait pénalisera les personnes le moins en mesure de la payer.

Nous n'avons pas réussi à faire révéler au ministre aujourd'hui les véritables intentions du gouvernement pour le 18 juin, mais nous avons eu une certaine idée du plan d'action à la Dalton Camp que l'on met probablement au point en ce moment dans le cabinet du premier ministre. Que Dieu nous préserve si jamais le gouvernement devait se mettre dans le même pétrin, à propos de la taxe sur les denrées alimentaires, que lorsqu'il a essayé de réduire les pensions des personnes âgées. Je suis certaine que le gouvernement aura un plan d'action bien au point, dont une partie nous a été révélée aujourd'hui par le ministre d'État aux Finances.

Il a déclaré que le gouvernement allait élargir l'assiette fiscale. C'est certainement ce qu'il fera en imposant une taxe sur les aliments. Au lieu d'imposer les articles de luxe et autres produits déterminés comme c'est actuellement le cas aux termes de la Loi fédérale sur la taxe de vente, nous allons imposer le lait, le pain et les autres aliments alors que nous savons déjà en nous reportant aux statistiques des 20 dernières années que les Canadiens payent déjà davantage pour manger et subsister que pour se loger.

Un article paru récemment dans la revue *Maclean's* montre assez bien à quel point les Canadiens sont déjà durement touchés par le prix des aliments. Entre 1961 et 1986, les Canadiens ont augmenté de 25 p. 100 la somme qu'ils consacrent à la nourriture. Leur logement a augmenté de 19 p. 100 et leurs impôts de plus de 33,5 p. 100 en moyenne. Nous pouvons constater que les aliments ont augmenté énormément et pourtant le gouvernement va assener aux Canadiens un autre coup dur s'il impose une taxe sur les aliments le 18 juin. Le gouvernement qui a été élu avec la plus grande majorité de notre histoire va-t-il avoir l'appui des Canadiens pour imposer les aliments? Non. Près de deux Canadiens sur trois s'opposent à la proposition du gouvernement visant à étendre la taxe de vente fédérale aux aliments et aux services.

● (1250)

Les aliments ne sont pas les seuls visés. Ce sont des articles de première nécessité, mais allons-nous voir le gouvernement imposer une taxe sur les garderies, sur d'autres services essentiels tout en prétendant qu'il va adopter d'autres mesures favorables aux familles qui travaillent?

Le gouvernement déclare qu'il va élargir l'assiette fiscale et établir un régime plus juste. Mais en réalité, il fait main basse sur les recettes fiscales pour renflouer la trésorerie fédérale. Le gouvernement a été probablement conseillé par Deloitte, Haskins and Sells, qui viennent de déclarer la semaine dernière que cela reviendrait moins cher au gouvernement fédéral d'imposer les aliments et d'accorder un crédit d'impôt que de

ne pas imposer de taxe. Deloitte, Haskins and Sells font des calculs préliminaires qui montrent que cela reviendra moins cher au gouvernement d'imposer les aliments. Le gouvernement fédéral sera en mesure de percevoir 20 milliards de dollars s'il adopte une taxe sur les opérations commerciales de 8 p. 100. Ses crédits d'impôt, qui seront vraisemblablement accordés aux familles qui gagnent moins de 15 000 \$—ce qui est bien inférieur au seuil de la pauvreté dans la plupart des collectivités du Canada—ne s'élèveront qu'à 3 milliards de dollars. Par conséquent, le profit net de la trésorerie fédérale est de 17 milliards de dollars.

Alors que le gouvernement parle d'une imposition équitable, il va littéralement prendre la nourriture dans la bouche des nourrissons s'il adopte cette taxe sur les aliments qui sera proposée par le ministre dans l'exposé financier du 18 juin.

M. Redway: Balivernes.

Mme Coppins: Le député dit que ce sont des balivernes. Il se rappelle peut-être l'un de ses collègues conservateurs à l'assemblée législative de l'Ontario, Frank Miller. C'était un gentleman d'autrefois qui n'est vraiment pas resté longtemps premier ministre de l'Ontario. M. Miller a été battu, entre autres, parce que indépendamment du fait que nous avions un premier ministre extrêmement compétent pour prendre sa place, il avait imposé, en tant que trésorier de l'Ontario, une taxe sur les bonbons, la crème glacée et les tablettes de chocolat pour les enfants, ainsi que sur les tampons périodiques. J'ai reçu des centaines de lettres de consommateurs furieux, notamment de parents et d'enfants, qui ont demandé pourquoi cet homme, qu'ils ne connaissaient pas avant cette taxe abominable, avait imposé une taxe sur les bonbons et les tampons. Il m'a dit à l'Assemblée législative de l'Ontario que les tampons périodiques n'étaient pas des articles de première nécessité et que c'était la raison pour laquelle ils devaient être imposés. Nous savons que le trésorier s'en est repenti par la suite.

Lorsqu'il s'est adressé à l'électorat au cours de la campagne électorale, les gens lui ont dit ce qu'ils pensaient de sa taxe sur les bonbons et les tampons hygiéniques. Le gouvernement fédéral devrait tirer profit du message qui a été adressé sans ambages au premier ministre de la province de l'Ontario à cette époque-là.

Certaines choses sont absolument essentielles à la vie des Canadiens, comme les aliments. S'il croit vraiment qu'il peut faire accepter aux Canadiens l'idée que les consommateurs recevront un plus gros chèque à la fin de l'année même s'il impose une taxe générale sur les aliments, c'est évident que le ministre des Finances ne fait pas les courses chez lui. Il ne pourra pas convaincre les personnes âgées qui paient des taxes pour la première fois par suite de la politique fiscale régressive du gouvernement. Il est évident aussi que ce n'est pas le ministre d'État aux Finances qui équilibre le budget chez lui.

Les Canadiens achètent leurs provisions chaque semaine et doivent la payer comptant. Je doute qu'ils puissent dire à un seul grand magasin d'alimentation qu'ils paieront le reste de leur facture quand ils recevront leur crédit de taxe de vente du ministre en 1989. Le député de Terre-Neuve sourit. Il sait que ses électeurs ne seront pas contents d'un gouvernement qui introduit une taxe sur les aliments en leur disant qu'ils obtiendront un plus gros chèque à la fin de l'année.